1054

Attestation de mise en conformité avec la directive 2007/38/CE du 11 juillet 2007 concernant le montage a posteriori de rétroviseurs sur les poids lourds

A. — Modalités de mise en conformité des véhicules de la gamme

Nous soussigné **RENAULT TRUCKS,** constructeur, certifions que la mise en conformité avec la directive 2007/38/CE, de la gamme de véhicules ci-après :

D.1 : marque : **RENAULT** ;
D.2 : types mines : **22$$$$** ;
D.3 : dénomination commerciale : **PREMIUM** ;
J : catégorie internationale : **N3** ;

doit être réalisée selon le processus suivant :
mise en conformité avec l'article 3-1 de la directive 2007/38/CE :

Equipement, côté passager, de rétroviseurs grand angle (classe IV) et d'accostage (classe V) conformes aux exigences fixées par la directive 2003/97/CE, opéré de la façon suivante :

- *remplacement du rétroviseur grand angle (classe IV) R.B.E. e2 02*5005 par rétroviseur homologué MEKRA E1 02*1023 et installé en lieu et place du précédent (voir en annexe les calculs des champs de vision au sol obtenus dans les diverses configurations couvertes) ;*

- *remplacement du rétroviseur d'accostage (classe V) R.B.E. e2 02*801 par rétroviseur homologué MEKRA E1*2003/97*0011 et installé en lieu et place du précédent, selon FCE e2*2003/97*2003/97*05010.*

Fait à Saint-Priest, le 9/10/2008

Signature :

RENAULT TRUCKS S.A.S
3P – Product Development
Complete Vehicle LYON
TER L10 0 01
99, route de Lyon
69806 Saint-Priest Cedex
URSSAF 691 012 034
SIRET 954 506 077 00120

B. — Engagement de mise en conformité ou de conformité initiale du véhicule

Nous soussigné, certifions que le véhicule ci-après :

B : date de la première immatriculation :21 / 01 / 2004 ;
E : numéro d'identification ou numéro d'ordre dans la série du type (1) :

V	F	6	2	2	A	C	B	0	0	0	1	0	1	4	1	3

- ☒ est de la gamme décrite en A ci-dessus et a été mis en conformité suivant le processus indiqué pour cette gamme (2) ;

- ☐ est de la gamme décrite en A ci-dessus et est conforme depuis sa construction (2).

Fait à Villeneuve Loubet, le 11 / 03 / 2009.

Signature :

SOMI IPPOLITO
RENAULT TRUCKS
S.A.S. au capital de 1.000.000 €
Siret 968 801 373 00026 - APE 502 Z
1058 RN7 - BP 89
06271 VILLENEUVE LOUBET Cedex
Tél. 04 92 13 80 55 Fax 04 92 13 80 56
Email : somi@wanadoo.fr

(1) à renseigner systématiquement
(2) rayer la mention inutile

Cercle Optima

ATTESTATION DE VERIFICATION DU SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE D'UN VEHICULE

1054

N° : 06-SMN-678

Validité de la présente attestation : 08/03/2014

(Soit : Date d'attestation + 1 an)

Nous, soussignés : S.O.M.I.A / Cercle Optima
Parc d'Activité Logistique
Chemin de Crémat, St Isidore
06200 NICE

Agrément Analogique : S.O.M.I.A (SA06) - Agrément n°11.22.271.081.1 du 01/02/2011

Agrément Numérique : Cercle Optima (FG13) - Agrément n°05.22.271.004.1 du 05/09/2005

attestons que le système de limitation du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse constatée du système de limitation du limiteur :

90 km/h

PROPRIETAIRE
SUD EST ASSAINISSEMENT
RT DE LA GAUDE

06800 CAGNES / MER

EXPLOITANT
SUD EST ASSAINISSEMENT
RT DE LA GAUDE

06800 CAGNES / MER

VEHICULE
RENAULT
MIDLUM
314BFG06
VF622ACB000101413
1ère mise en circulation : 21/04/2004
Kilométrage : 206904 km

A : NICE

le : 08/03/2013

Nom: Jean-Marc TRACCO

Signature :

SOMIA
Sarl au capital de 8 000 €
Parc d'activités logistiques - Box 11
06289 ST ISIDORE NICE CEDEX 09
Tél. 09 64 20 15 89 - Fax 04 93 21 98 52
Siret 334 801 273 00020 - APE 342 A

Attestation en application de l'Arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 15 novembre 1954 relatif aux visites techniques de certains véhicules de transports de marchandises

Copyright 2003 Cercle Optima (France) Toute reproduction par quelque procédé que ce soit est strictement interdite

MODÈLE 1988

ANNEXE VII

CERTIFICAT DE CARROSSAGE

permettant, en application de l'article 12.1 de l'arrêté du 19 juillet 1954, l'immatriculation du véhicule sans réception à titre isolé.

(à fournir en 2 exemplaires pour l'immatriculation)

Le construXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le carrossier-constructeur, soussigné ...... GEESINK NORBA GROUP ...... Inscrit sous le n° 3115 du code APE (1)

demeurant à : ...... 13, rue des albatros ...... 69780 MIONS ...... Tél. : 04 78 21 11 08

déclare avoir monté sur le véhicule désigné ci-après et appartenant à (nom et adresse) : ......

SUD EST ASSAINISSEMENT

...... ROUTE DE LA GAUDE BP 153 - 06800 CAGNES SUR MER ......

la carrosserie suivante : ...... BENNE A ORDURES MENAGERES ......

et certifie que le véhicule peut être immatriculé sans réception complémentaire compte tenu de ce que :

- Le châssis est resté conforme au type décrit dans la notice du constructeur et n'a subi aucune transformation :
- Le véhicule satisfait aux prescriptions des articles R.61, R.62, R.82 à R.94, R.98 à R.102 et R.104 du code de la route et des arrêtés pris en son application.
- Le porte à faux AR du véhicule, non compris les ferrures et charnières. (X = ... 2,750 ...... m), satisfait aux limites minimale (...... 0,645 ...... m) et maximale (...... 3,400 ...... m) fixées par le constructeur : - dans sa notice descriptive (1)
  - dans ~~l'accord joint de son service technique~~ (1)

  et la longueur des ferrures est inférieure à 120 mm.
- Les poids en charge sur les essieux sont égaux ou supérieurs aux charges au sol minimales et inférieurs ou égaux aux charges au sol maximales prévues par le constructeur.
- La largeur du véhicule (...... 2,360 m) n'excède pas celle fixée par le constructeur (...... 2,550 m).
- Le véhicule ne sera pas immatriculé dans les genres TCP ou n'est pas un véhicule spécialisé non affecté au transport de marchandises (RESP, SRSP, VASP, sauf VASP-BOM).
- Le véhicule ne sera pas immatriculé sous un double genre et (ou) une double carrosserie.

CARACTÉRISTIQUES DU VEHICULE (2) :

Genre (3) : ...... VASP ......

Carrosserie (4) : ...... BOM ......

Marque : ...... RENAULT ......

Type : ...... 22ACB4 ......

N° d'identification : ...... VF622ACB000101413 ......

Nombre de places assises (conducteur compris) : ...... 3 ......

Empattement : F = ... 3,815 m

F' (5) = ... / ...... m

DIMENSIONS DU VEHICULE CARROSSE (hors tout) :

Longueur L = ... 7,960 ...... m

Largeur ℓ = ... 2,360 ...... m

Surface L x ℓ = ... 18,786 ...... m²

CARACTERISTIQUES DE LA CARROSSERIE :

Longueur utile du chargement : T = ... 3,360 ...... m

Porte à faux arrière du véhicule : X = ... 2,750 ...... m

Longueur des ferrures et charnières : c = ... / ...... m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière :

Y = ... 1,150 ...... m

Porte à faux arrière utile : $X_u = \frac{T}{2} - Y$ = ... 0,530 ...... m

Distance du centre de gravité du chargement à l'axe de la force, (ou de la résultante des forces), appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant, ou à l'axe du pivot :

F' — Y = ... 2,665 ...... m

telma = 400 kg

- Poids total autorisé en charge : PTAC = ... 19000 ...... kg

- **Poids à vide** (avec carrosserie) (6) = ... 11660 ...... kg

PV = PC + M + Ca = ... kg

PC : poids du châssis cabine en ordre de marche comprenant : réservoirs pleins, outillage de bord, sans conducteur ni passager, sans porte-roues ni roue de secours, avec accumulateurs.

M : Poids du ou des porte-roues de secours garnis.

Ca : poids de la carrosserie vide et de ses équipements.

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) avant du véhicule carrossé (6) (ou sous pivot semi-remorque) :

PV. AV = ... 3960 ...... kg

- Poids à vide sous l' (ou les) essieu(x) arrière du véhicule carrossé (6)

PV. AR = ... 7700 ...... kg

- Poids du conducteur et des passagers :

p : 75 kg x (conducteur + passagers) = ... 225 ...... kg

- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) avant (7)

(cas de cabine avancée) (1) : p. AV = p = ... kg

(cas de cabine normale) (1) : p. AV = $\frac{2p}{3}$ = ... 225 ...... kg

- Poids du conducteur et des passagers sur l' (ou les) essieu(x) arrière (7)

(cas de cabine avancée) (1) : p. AR = 0 kg

(cas de cabine normale) (1) : p. AR = $\frac{p}{3}$ = ... kg

- Chargement : Ch = PTAC — PV — p. = ... 7515 ...... kg

(1) Barrer la mention inutile.
(2) Voir notice descriptive.
(3) Le genre indiqué ne peut être différent de celui ou de ceux prévus sur la notice descriptive.
(4) La carrosserie indiquée doit être à la nomenclature des carrosseries prévues par le code de la route.
(5) F' = distance de l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) avant ou de l'axe du pivot d'attelage, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.
(6) Joindre les tickets de pesée correspondants.
(7) Dans le cas de cabine «hors série» p.AV et p.AR seront calculés en fonction de la position du conducteur et de ses passagers par rapport à l'essieu considéré.

Si le véhicule comporte plus d'un essieu avant, ou si les essieux arrière sont inégalement chargés ou espacés, reproduire ci-dessous un schéma analogue à ceux figurant en appendice aux Annexes VII et VIII de l'arrêté du 19 juillet 1954.

REPARTITION DU POIDS DU CHARGEMENT :

Essieu(x) AV (ou pivot) — Ch AV = Ch x $\frac{Y}{F'}$ = 7515 x $\frac{1,15}{3,815}$ = 2265 kg

Essieu(x) AR — Ch AR = Ch x $\frac{F'-Y}{F'}$ = 7515 x $\frac{2,665}{3,815}$ = 5250 kg

REPARTITION DU POIDS TOTAL EN CHARGE (PTC)

Essieu (x) AV (ou pivot)

Poids à vide : PV.AV =	3960 kg
Poids conducteur et passagers :	
p.AV =	225 kg
Ch AV =	2265 kg
PT AV total =	6450 kg
PT AV autorisé :	
minimal (2) =	kg
maximal (2) =	6900 kg

Essieu(x) AR

Poids à vide : PV.AR =	7700 kg
Poids conducteur et passagers :	
p.AR =	kg
Ch AR =	5250 kg
PT AR total =	12950 kg
PT AR autorisé :	
minimal (2) =	kg
maximal (2) =	12600 kg

Fait à MIONS, le 09-avr-04

Signature et cachet

GEESINK NORBA France
AN OSHKOSH COMPANY
GEESINK NORBA KIGGEN
GEESINK - BV - ZI Les Meuniers
13, rue des Albatros - 69780 MIONS
Tél. 04 78 21 11 06 - Fax 04 78 21 81 22
RCS LYON B 320 018 536 - APE 342 A

NOTA :

Porte à faux AR utile : distance de l'extrémité AR hors tout d'un véhicule non compris, s'il y a lieu, l'épaisseur du dispositif de fermeture (portes, hayon...) et la longueur des ferrures et charnières, à l'axe de la force (ou de la résultante des forces) appliquée(s) au sol par l' (ou les) essieu(x) arrière.

Ferrures et charnières : dispositifs (ferrures et charnières de la porte AR, tampons, crochet d'attelage...) de poids négligeable placés à l'arrière d'un véhicule.

Le chargement est supposé concentré au point G (centre de gravité), milieu de la longueur utile de chargement.

Dans les cas contraires, la position du centre de gravité doit être déterminée en premier lieu.

Caisses mobiles multiples : G à indiquer sur le véhicule porteur en fonction du Ca, qui dans le cas particulier doit correspondre au poids de l'élément mobile vide et de ses équipements.

RENAULT

GEESINK NORBA GROUP
13 rue des Albatros
ZI Les Meurières
69780 MIONS

OBJET : ATTESTATION
Réf : P0-2087

VEHICULE : **CAMION**
MARQUE : **RENAULT**
TYPE : **22CCA1 empt 3815 mm**
NUMERO D'IDENTIFICATION : **VF622CCA000106235**
APPARTENANT à : **ONYX MEDITERRANEE**

Nous soussignés, RENAULT VI, Société Anonyme, 99 route de Lyon, 69806 St PRIEST,

CERTIFIONS que le véhicule désigné ci-dessus peut être utilisé, sans restriction, avec :

- un porte-à-faux arrière de 3530 mm

compte tenu que ce véhicule est équipé de :
- une benne à ordures ménagères
par GEESINK NORBA GROUP, selon certificat de carrossage du 31.3.2004.

Il est bien entendu que la réaction au sol sous les essieux ne devra, en aucun cas, excéder celle mentionnée sur la notice descriptive.

Cette autorisation d'ordre réglementaire n'engage pas RENAULT VI quant à la qualité et la fiabilité de la transformation qui restent de la responsabilité exclusive du transformateur sus-indiqué.

SAINT-PRIEST, le 7.4.2004
P. RENAULT V.I.
PAR DELEGATION DU DIRECTEUR DU BUREAU D'ETUDES
LE DEPARTEMENT TECHNICO-COMMERCIAL
C CHARLES

Christophe CHARLES

GEESINK NORBA GROUP
AN OSHKOSH COMPANY
13, RUE DES ALBATROS
Z.I. LES MEURIÈRES
69780 MIONS
TÉL. 04 78 21 11 08
FAX 04 78 21 81 22

TICKET DE PESÉES

Nº 000090

DATE : 9/4/04

CHASSIS : RUS

N° SÉRIE : VF622AGB0001014B

CLIENT : SEA

PV. TOTAL : 11 660 kg

PV. AV : 3960 kg

PV. AR : 7700 kg

4.2 Type d'embrayage :
- par convertisseur de couple hydraulique pour boîte automatique
- monodisque à sec à commande hydraulique et assistance pneumatique pour boîte mécanique.

4.2.1 Mode de commande : - néant pour boîte automatique.
- par pédale pour boîte mécanique

4.3 Type de transmission entre la boîte de vitesses et les roues : par arbre à cardans entre boîte de vitesses et pont arrière.

4.4 Démultiplication de la transmission :

4.4.1 Dimensions et circonférence de roulement des pneumatiques de référence (mm) :
315/80 R 22,5(3280).

4.4.2 Démultiplications et vitesse à 1000 tr/min (avec boîte et rapport de pont montés de série) :
Moteur DCI 6 AC J01 et pont P1341 réduction 1/2 :

Combinaisons des vitesses	Rapports de la boîte	Rapports du pont	Démultiplications totales	Vitesses à 1000 tr/min (en km/h)
1ère	1/3,49	1/6,909	1/24,11	8,16
2ème	1/1,86	ou autres rapports possibles	1/12,85	15,31
3ème	1/1,41		1/9,74	20,20
4ème	1/1,00	1/7,455	1/6,91	28,48
5ème	1/0,75	1/8,200	1/5,18	37,99
6ème	1/0,65	1/9,111	1/4,49	43,83
AR	1/5,03		1/34,75	5,66

Les rapports de la boîte et du pont sont donnés comme le quotient de la vitesse de rotation de sortie sur la vitesse de rotation d'entrée.

4.4.3 Boîte de vitesses pouvant montée en option :
boîte ZF 9S 109 OD - Rapports de pont possibles :
avec pont P1341 : 1/6,308 – 1/6,909 – 1/7,455 – 1/8,200.
nota : pont P1341 : réduction 1/2.

4.5 Vitesse maximale théorique de 118 km/h au régime de rotation du moteur correspondant au régime de régulation à vide avec pneumatique 315/80 R 22,5 [3280 mm], moteurs DCI 6 AC à 2750 tr/min, boîte MD 3060, pont arrière P1341 (réduction 1/2) et rapport de pont 1/6,909.

4.6 Indicateur de vitesse : oui.

4.7 Compteur kilométrique : oui.

4.8 Chronotachygraphe : en option (dispense réglementaire).

4.9 Limiteur de vitesse : oui.

5 SUSPENSION

5.1 Essieu 1 : essieu rigide, ressorts à lames paraboliques, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques.

5.2 Essieu 2 :
Type SM2 :
Essieu rigide, ressorts à lames, 1 barre stabilisatrice, 2 amortisseurs télescopiques (en option).
Type SP2 :
En option : suspension AR pneumatique composée de :
- 2 ressorts à lames
- 2 coussins pneumatiques
- 2 amortisseurs télescopiques
-1 barre stabilisatrice

6 DIRECTION

6.1 Type de direction : à vis sans fin et écrou avec assistance hydraulique.

6.2 Diamètre de braquage hors-tout (m) :

Versions	38	40	43	47
Diamètres	14,68	15,52	16,36	17,54

7 FREINAGE

7.1 Frein de service : à transmission pneumatique à 2 circuits indépendants. Un robinet autolimité (8 bars) alimente le circuit des deux vases à diaphragme des freins de l'essieu 1, et le circuit des vases à ressort des freins de l'essieu 2 par l'intermédiaire d'un correcteur asservi à la charge avec valve-relais intégrée.
Système antiblocage de roue (ABR) : oui (catégorie I).
Chaque roue est équipée d'un dispositif de détection électronique du seuil de blocage des roues.
La pression de freinage est modulée par l'intermédiaire d'une valve électropneumatique par roue.
Un voyant signale toute défaillance.
Ce montage peut être complété par un système anti-patinage de roue (ASR).

7.2 Répartiteur de freinage : agissant sur l'essieu 2.

7.3 Frein de secours : assuré par l'indépendance des circuits du dispositif principal.

7.4 Frein de stationnement : assuré par le dispositif à ressort des freins de l'essieu 2 à commande manuelle et transmission pneumatique.

7.5 Mode de transmission des efforts aux roues :

7.5.1 Frein de service : pneumatique.

7.5.2 Frein de secours : pneumatique.

7.5.3 Frein de stationnement : cylindres à ressort.

7.7 Réservoir d'énergie : 2 ou 3 réservoirs d'air comprimé :
Essieu 1 : 30 dm3
Essieu 2 : 30 dm3
Parc : 30 dm3 (en option).

7.7.1 Mode d'alarme pour les défaillances : un signal optique sur le tableau de bord.

7.7.2 Paramètre mesuré pour l'alarme : baisse de pression d'air.

7.7.3 Mode de contrôle du bon fonctionnement de l'alarme : par abaissement de la pression d'air dans les réservoirs.

7.8 Type de freins : à disques (essieu 1) et à tambours (essieu 2).

7.9 Ralentisseur : sur gaz d'échappement.
En option : - électromagnétique sur transmission,
- hydraulique sur transmission.

7.10 Circuit de freinage pour la remorque : non

8 CARROSSERIE

8.1 Carrosserie : châssis-cabine.
Cabine "distribution" : normale (variante DC1) ou profonde (variante DL1) sur demande.
Suspension pneumatique cabine 2 ou 4 points.

8.2 Matériaux constituant la carrosserie : tôle d'acier.

8.3 Nombre de places assises : 2 (3 sur option).

8.4 Sièges : 1 siège pour conducteur, 1 siège pour passager (+ 1 siège central pour passager en option).

8.5 Nombre de portes : 2.

8.5.1 Fermetures : de sécurité à 2 positions.

8.6 Emplacement et mode d'ouverture des vitres :
1 glace coulissante et une glace fixe sur partie inférieure
- option : 1 glace descendante sur la ou les portes.
- option : 1 glace sur le panneau arrière de la cabine.

8.7 Nature des matériaux utilisés pour les vitrages : verre.

8.8 Equipement des places assises en ceintures de sécurité :

8.8.1 Places avant : 2 ceintures 3 points à rétracteurs pour les places extrêmes (+ 1 ceinture 2 points à rétracteur pour la place centrale)

8.9 Dispositif de protection latérale : sera monté sur véhicule carrossé.

8.10 Dispositif de protection contre l'encastrement :

8.10.1 Avant : en option (obligatoire à compter du 10.08.2003)

8.10.2 Arrière : non.

8.11 Système anti-projections :
Essieu 1 : oui
Essieu 2 : non (à monter lors du carrossage sauf si l'usage est incompatible avec l'utilisation)

9 ECLAIRAGE ET SIGNALISATION

9.1 Feux de route : 2.
En option : 2 feux de route supplémentaires longue-portée (les feux de route s'éteignent lorsque les feux longue-portée s'allument).

9.2 Feux de croisement : 2.

9.3 Feux de position :

9.3.1 Avant : 2 incorporés dans les feux de croisement.

9.3.2 Arrière : 2 (feux rouge arrières).

9.3.3 Latéraux (véhicules de plus de 6 m) : non (montés lors du carrossage)

9.5 Indicateurs de changement de direction :

9.5.1 Avant : 2.

9.5.2 Arrière : 2, groupés avec les feux rouges arrière.

9.5.3 Latéraux : 2.

9.6 Feux stop : 2, groupés avec les feux rouges arrière.

9.7 Eclairage de la plaque d'immatriculation : oui, 1 groupé avec le feu rouge arrière gauche.

9.8 Dispositifs réfléchissants :

9.8.1 Arrière : 2.

9.8.2 Latéraux : non (montés lors du carrossage).

9.9 Feux de détresse : par fonctionnement simultané des indicateurs de direction.

9.10 Feux de marche arrière : 2, groupés avec les feux rouges arrière.

9.11 Feux de brouillard :

9.11.1 Arrière : 2, groupés avec les feux rouges arrière.

9.11.2 Avant : non. En option 2.

9.12 Feux d'encombrement :

9.12.1 Avant : 2.

9.12.2 Arrière : non (montés lors du carrossage).

9.14 Feux spéciaux : feux intermittents oranges au pavillon (en option)

9.15 Pare-soleil : en option, au dessus du pare-brise, à l'extérieur.

10 DIVERS

10.1 Accessoires :

10.1.1 Essuie-glace : 2.

10.1.2 Lave-glace : 2.

10.1.3 Rétroviseur : 2 principaux, 1 d'accostage, 1 grand angle + 1 rétroviseur de surveillance situé au dessus du pare-brise (option).

10.1.4 Avertisseur sonore : 1 sur châssis ou 2 sur pavillon.

10.1.5 Dispositif antivol : sur colonne de direction.

10.1.6 Extincteur de 6 kg à l'extérieur du véhicule (monté lors du carrossage).

10.2 Marques d'identité :

10.2.1 Emplacement de la plaque du constructeur : en bas de l'encadrement de la portière gauche.

10.2.2 Emplacement de la frappe à froid du numéro d'identification : sur le cadre châssis, à l'extérieur du longeron droit, au niveau de la roue avant.

10.2.3 Structure du numéro d'identification :

V	F	6	2	2	A	C	B	0	0	0	0	0	0	0	1
Code constructeur			Descripteur						Indicateur						

10.2.4 Le numéro d'identification commence à :

V	F	6	2	2	A	C	B	0	0	0	1	0	0	9	5	0

10.2.4.1 Le type figure sur la plaque constructeur.

10.2.5 Identification du moteur : à l'arrière gauche du moteur.

11 VISITES TECHNIQUES

11.1 Emplacement de la plaque correcteur : en bas de l'encadrement de la portière droite.

11.2 Pression déclarée par le constructeur : 8 bars.

11.3 Pression de disjonction : 12,2 bars

11.5 Longueur des bras de levier (mm) : essieu 1 : 72 - essieu 2 : 160.

11.6 Course maximale des actionneurs de frein (mm) : essieu 1 : 75 - essieu 2 : 64.

11.7 Nature du repérage des réservoirs d'air en fonction de leur affectation : anneau de couleur (portant le cas échéant un numéro) fixé sur un des bossages du réservoir concerné.

Inscription	Affectation
Orange 1	Circuit frein essieu 1
Bleu 2	Circuit frein essieu 2
Vert	Circuit stationnement
Marron	Circuit auxiliaire.

11.8 Observations : véhicule muni de leviers de freins à rattrapage de jeu automatique.

CERTIFICAT DE CONFORMITE (véhicules livrés en châssis-cabine)

Je soussigné, RENAULT V.I., 99, route de LYON, 69802 SAINT PRIEST, Constructeur, certifie :

a) Que le véhicule livré en châssis-cabine (voir nota 1 et nota 2)

1	Genre :	**Châssis cabine pour VASP pour carrosserie BOM ou VOIRIE**	8	Nombre de places assises (y compris le conducteur) :	**003**
2	Marque :	**RENAULT**	10	Poids total autorisé en charge (kg) :	**19000**
3	Type :	**22ACB4**	12	Poids total roulant autorisé (kg) :	**Néant**
	Empattement	**EMPT.3,815**	14	Niveau sonore de référence dB(A) :	**078**
				type moteur :	**DCI 6 AC +J01**
	Variante cabine	**DC1**		Type boîte de vitesse	**AUTOMATIQUE**
4	Numéro d'identification :	**VF622ACB000101413**		position sortie échappement :	**VERTICALE (V)**
6	Source d'énergie :	**GAZOLE**	15	Régime de rotation moteur correspondant (tr/min) :	**1800**
7	Puissance administrative :	**17 CV**			

- est entièrement conforme au type et à la version dont le prototype a fait l'objet du procès-verbal de réception ci-dessus.

- est équipé d'une suspension type SP1, PNEUMATIQUE OU EQUIVALENTE sur l'essieu moteur.

- satisfait aux prescriptions des directives :- CE 92/97; 96/20 et 99/101 relatives au niveau sonore (≤ 80dBA)
  - CE 88/77 à 2001/27A relatives aux émissions de gaz polluants (EURO 3)
  et du Règlement 13R09 relatif au freinage.

b) Que ce véhicule sort de nos usines (magasins) le :
Pour être livré à :

(Nom et adresse de l'acheteur ou, à défaut, du concessionnaire ou du carrossier)

Fait à LYON, le :14/01/2004

RENAULT V.I.

NOTA 1 : pour obtenir l'immatriculation du véhicule livré en châssis-cabine désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat la notice descriptive du véhicule, le procès-verbal de réception du type et :
- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules :
- soit un certificat de montage d'une carrosserie conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

NOTA 2 : pour obtenir l'immatriculation du VASP, excepté pour BOM, désigné ci-dessus il doit notamment être joint au présent certificat le procès-verbal de réception du type et un certificat de montage de la carrosserie conforme à l'annexe VIII de l'arrêté du 19 Juillet 1954 relatif à la réception des véhicules, ainsi qu'un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION D'EQUIPEMENT :

Je soussigné RENAULT VI atteste que le véhicule désigné ci-dessus est équipé des éléments, organes, dispositifs suivants :

1 - Ralentisseur(s) additionnel(s) prévu(s) au point 7.9 :	Poids : 400
hydraulique sur transmission :	NON
électromagnétique sur transmission :	OUI
2 - Pneumatiques :	Essieu 1 : 11 R 22,5
	Essieu 2 : 11 R 22,5
3 - Charges maximales techniquement admissibles :	Essieu 1 : 6900
	Essieu 2 : 12600